Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine			
Catégorie : Aménagement		Source de la saisine : Auto-saisine.	
Décision n° 2021-24			
			Vote
Date de validation officielle : 08/06/2021	Examen d'auto-saisine sur les essences		Votes autorisés : 27
			Pour: 27 Contre: 0 Abstention: 0

La Société botanique de France a adressé un courrier d'alerte à tous les présidents de CSRPN, dont le CSRPN Nouvelle-Aquitaine sur le contenu des programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB) qui déclinent à l'échelon régional les orientations et les objectifs de la politique forestière nationale. Certaines essences à utiliser lors de reboisement et pour l'adaptation de la forêt au changement climatique semblent peu pertinentes voire dangereuses.

En Nouvelle-Aquitaine, l'Arrêté portant fixation des listes d'espèces et de matériels forestiers de reproduction éligibles aux aides de l'État sous forme de subventions ou d'aides fiscales pour le boisement, le reboisement et les boisements compensateurs après défrichement a été signé le 08 février 2021.

Les échanges ont porté sur les points suivants :

- l'incohérence entre la Stratégie Régionale de Biodiversité en cours d'élaboration au niveau régional qui met en avant la problématique des espèces exotiques envahissantes et la liste des essences du PRFB,
- la proposition d'essences sans évaluation des impacts de leurs plantations sur le milieu naturel,
- la proposition inappropriée de certaines essences dans le cadre du plan de relance pour la replantation de haies,
- l'absence de consultation du CSRPN lors de l'élaboration du PRFB Nouvelle-Aquitaine et de l'élaboration de la liste d'essences ouvrant droits aux aides de l'État de l'arrêté du 08 février 2021,

Le Président propose au vote un avis favorable pour une auto-saisine pour émettre un avis à la liste des essences validées pour la replantation et la perception des aides de l'État.

Votants: 27 - Pour: 27; contre: 0; Abstention: 0.

Puis il propose au vote le principe d'un vote électronique sur la décision et l'avis qui résultera des travaux des experts volontaires

Votants: 27 - Pour: 27, Contre: 0, Abstention: 0

Le CSRPN N-A, réuni en séance plénière, formule à l'unanimité un avis favorable pour une autosaisine sur la liste des essences validées pour la replantation et la perception des aides de l'État et les modalités d'organisation concernant cet avis.

Le Président du CSRPN N-A

Laurent CHABROL